



Ministère de la Santé et de la Prévention
Direction de la santé

Communiqué de presse

Epidémie de dengue de type 2 à Tahiti

Situation de la dengue en Polynésie française au 18 avril 2019

Depuis le début du mois de mars 2019, à Tahiti, 12 cas de dengue 2 au total ont été confirmés par les laboratoires ; plusieurs cas cliniques sont suspectés dans l'entourage de ces cas. Les foyers de transmission actuels sont situés à Mahina et Papeete. Les autres îles de Polynésie française sont pour l'instant épargnées.

Des mesures d'isolement des malades et de lutte contre les moustiques sont prises par les services de santé, appuyés par les services communaux.

Rappelons-nous que chacun peut être acteur pour limiter l'ampleur et la diffusion de cette épidémie grâce aux actions suivantes :

- 1) Pour ne pas être infecté :
 - éliminez chaque semaine les gîtes larvaires autour de votre domicile et de votre lieu de travail
 - protégez-vous des piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaire, diffuseurs...)
- 2) Si vous avez de la fièvre supérieure à 38°C, consultez un médecin. Ceci est d'autant plus important si vous venez de Tahiti et vous rendez dans une autre île de Polynésie française, non touchée par ce virus.
- 3) Si vous avez la dengue :
 - protégez-vous des piqûres de moustiques pendant 10 jours
 - limitez vos déplacements, pour ne pas contaminer d'autres zones géographiques.

Tous ensemble, nous pouvons limiter la diffusion de l'épidémie de dengue 2.